



Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 mars 2022
PROTOCOLE DE RAMASSAGE GRAND PUBLIC

Il est important de respecter les règles ci-dessous pour la sécurité d'intervention des bénévoles. Nous vous invitons à lire ces consignes avant le démarrage du ramassage.

- _ Le port des **gants** est obligatoire.
- _ Ne ramassez pas d'**objets coupants, piquants....**
- _ De nombreuses **matières sont dangereuses** (ex. amiante,...), n'y touchez pas et signalez leurs emplacements.
- _ Le **ramassage des masques** est **autorisé** sous réserve de le faire avec une **pince ramasse déchets**
- _ Suivez les **consignes de tri**.
- _ En règle générale les déchets collectés seront mis en **sacs** et entreposés au **point d'apports volontaires**.
- _ Le port du **gilet fluorescent** (orange ou jaune) est conseillé.
- _ Ne vous mettez pas en danger aux abords des **routes et chemins**. Respectez les dispositions du **code de la route**. Ne pas intervenir simultanément de chaque côté de la chaussée. Sont exclues de cette opération les routes départementales de classe 1 et 2 (routes fréquentées).
- _ Concernant les rivières, les canaux et les étangs il est convenu d'exclure la **pente des berges et les ouvrages**. Le ramassage doit se faire **par équipe de deux personnes minimum** aux abords de l'eau.
- _ Saisissez les résultats de votre/vos ramassages **avant le 23 mars** sur le site de l'opération.

Impulsée par la Région Hauts-de-France et les Fédérations des chasseurs et de pêche, l'opération « **Hauts-de-France Propres** » a pour ambition de mobiliser le plus grand nombre **pour ramasser et trier**, aux dates proposées, **un maximum de déchets** se trouvant **dans la nature**, que ce soit en pleine campagne, aux bords des cours d'eau, ou en agglomération.

